



Délibération N° DEL-2021-044

Le mardi 13 avril 2021 à dix-sept heures et trente minutes se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 7 avril 2021, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Dépôts de pouvoir : M. Erwan GARGADENNEC donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à M. Jonathan WEINBERG, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Eric CORREIA.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Direction des Services Techniques

13. Forêt communale - Coupe en bois façonné

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

Dans le cadre du programme de coupes annuelles de la forêt communale, la Ville a conclu, en 2018, deux conventions d'assistance technique à donneur d'ordre pour assurer la maîtrise d'œuvre d'opérations d'exploitation forestière avec l'Office National des Forêts en vue d'une vente en bois façonnés (vente des produits en bordure de route après exploitation gérée par l'ONF) des parcelles 18A et 20 de la forêt communale.

A ce jour, ces chantiers n'ont pas encore été engagés.

La parcelle 20 (secteur du labyrinthe) présente la particularité d'être située dans un périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable boisé, dont le peuplement est arrivé à maturité (sapin pectiné et douglas) et qu'il convient d'exploiter avant des travaux de mise aux normes du captage.

Par ailleurs, une coupe de sapins « Grandis » dépérissants est programmée dans le cadre du programme de travaux 2021 sur la parcelle 31A (secteur du parking « Pierre La Grosle »). Il est proposé au Conseil municipal :

- de regrouper l'ensemble de ces coupes prévues sur les parcelles 18A, 20 et 31A en un lot unique pour une vente en bois façonnés de gré à gré, dont la fiche d'analyse financière prévisionnelle est jointe en annexe
- de mettre les bois sur pied correspondants à disposition de l'ONF afin d'en assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'exploitation
- d'accepter que ce lot puisse être intégré dans un processus d'exploitation / vente de lots groupés issus de forêts relevant du Régime Forestier, dans le cadre de contrats d'approvisionnements
- de désigner l'ONF comme mandataire légal pour le compte de la Commune pour négocier, conclure la vente et recouvrer les sommes dues, étant précisé que les sommes revenant à la Commune correspondant au prix de la vente sont reversées par l'ONF, déduction faite des charges qu'il aura engagé pour l'exploitation des bois et des frais liés au recouvrement et reversement des sommes dues à la Commune
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'ONF fixant les conditions de la vente et d'exploitation du lot ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Les dépenses correspondantes à cette opération estimées à 52 790 € seront imputées à la fonction 833 article 61524 et les recettes estimées à 79 832 € à l'article 7022 du budget principal.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER